

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/049

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

## EXTRAIT

## Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de  
BESANCON

Canton de Besançon 1

Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 10/04/2026 et que le nombre des membres en exercice est de dix-neuf.

Séance du 21/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents : 15

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, TANNIERES, DUBOIS, ICHOU, HAMDAN, LECLERC ;  
MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, JOLY, COUDRY ;

Procurations de vote : 2

Monsieur François PONS donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LORY ; Monsieur Damien LAPOUGE donne pouvoir à Monsieur Patrice MOUTON

Absents excusés : 2

Marine PRALON, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**BUDGET CIMETIERE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025**

**Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 8 avril 2026 : Favorable**

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **22.49 €**

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de	0 €	(D001 au BP 2026)
- un excédent de financement de	11 545,76 €	(R001 au BP 2026)

Publié le 27 avril 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260421-2026056-DE

Berger  
Levrault

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses de                **0 €**
- en recettes de                **0 €**

*Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :*

- report à nouveau en section d'investissement (R001 du BP 2026) pour :    **11 545,76 €**
- report à nouveau en section de fonctionnement (R002 du BP 2026) pour        **22,49 €**

Fait et délibéré, le 21 avril 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

